

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE
AVRIL 2020**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : Mercredi 12 juin 2019 à 13h

POUVOIR ADJUDICATEUR

Collège Victor Hugo
20 Avenue Aristide Briand
28000 CHARTRES

Représenté par son Chef d'établissement : M. David ELLEAUME, Principal

Personne en charge de la consultation : M. Thomas ANGIBAUD, Adjoint-Gestionnaire
Tel : 02 37 34 95 45
Mail : Thomas.angibaud@ac-orleans-tours.fr

OBJET DU MARCHE

Organisation d'un voyage en Angleterre du 7 au 10 avril 2020

DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (à remplir à la fin de la procédure si l'offre du prestataire est retenue)
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières

PROCEDURE

Marché passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Ce document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services.

Le dossier de consultation est publié sur le site de l'AJI-Gestion pour l'éducation :
<http://www.ajifrance.com>

Il comprend, outre le règlement de consultation, les pièces contractuelles suivantes (par ordre d'importance) :

- L'acte d'engagement ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Si le prestataire est retenu à l'issue de la procédure, il devra justifier du respect de ses obligations sociales et fiscales.

L'acheteur lui adressera ensuite l'acte d'engagement qui devra être signé par les deux parties. **Cet acte d'engagement constitue le contrat.** Il comporte toutes les informations nécessaires à la conclusion du marché. En le signant, le prestataire consent à exécuter les prestations détaillées dans le CCTP, conformément aux conditions décrites dans les documents de consultation et pour le montant figurant dans son offre détaillée.

Il est expressément précisé qu'à aucun moment, les conditions propres du prestataire (conditions générales ou particulières de vente) ne peuvent se substituer aux conditions définies dans les documents composant le présent dossier de consultation, y compris celles figurant au dos d'un devis ou de tout autre document soumis à la signature du pouvoir adjudicateur.

Il est rappelé que les stipulations commerciales ne peuvent pas prévaloir, contredire ou déroger au droit de la commande publique.

MODALITES DE CANDIDATURE

Date et heure limites de dépôt des offres : **Mercredi 12 juin 2019 à 13h**

Modalités d'envoi :

- via le profil acheteur de l'établissement sur la plateforme AJI.

Depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble de la procédure de consultation et d'attribution dans le cadre d'un marché à procédure adapté est dématérialisée. Les candidats doivent donc déposer leur offre en ligne sur le profil acheteur de l'établissement du site AJI.

Toute offre arrivée hors délai ne sera pas examinée.

L'offre et l'ensemble des documents du dossier de candidature sont rédigés en Français.

PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier du candidat doit comprendre les éléments suivants :

- Le formulaire DC1 joint au dossier de consultation (paragraphe à remplir surligné en jaune) ;
- Le certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours **ou**, à défaut, l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle **et** l'attestation de garantie financière ;
- Un document établissant brièvement les capacités techniques et professionnelles du candidat (expérience dans l'organisation des voyages scolaires, partenaires, clients, collaborateurs etc.) ;

- L'offre du candidat présentée sous forme d'un devis détaillé précisant le prix global du séjour et le prix unitaire par participant. L'offre détaillera les conditions de transport, d'hébergement, de restauration et d'annulation et le programme détaillé du séjour.

CRITERES DE SELECTION

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

1. **Choix de l'hébergement** (familles d'accueil avec un maximum de 3 élèves par famille, proximité avec les lieux de visite...)
 - ☞ L'hébergement en famille d'accueil sera valorisé.
40% de la note
2. **Moyens de transport proposés** (shuttle aller-retour, confort de l'autocar)
 - ☞ Un aller-retour en shuttle sera valorisé.
30% de la note
3. **Tarif proposé**
 - 30% de la note